

L'équité territoriale et la démocratisation de l'accès aux arts et à la culture, comprise dans sa diversité, comme finalités d'une politique culturelle profondément renouvelée

Jean-François Marguerin (DRAC Rhône-Alpes, 25 juillet 2014)

A) Ce que nous enseigne l'histoire contemporaine de notre pays

La politique culturelle de notre pays, dans sa période contemporaine, est bornée par 2 repères temporels majeurs :

1) Les années 60, avec pour finalité la démocratisation de l'accès aux "œuvres majeures de l'humanité, à commencer par celles de la France".

C'est l'époque de la décentralisation industrielle et avec elle la compétition que se livrent les "métropoles d'équilibre" pour attirer les activités à forte valeur ajoutée (et dont on sait que les salariés et leurs familles, quittant Paris sont très attentives à la qualité de l'offre culturelle des villes d'accueil, la fin du basculement d'une société rurale en une société urbaine, le développement des ZUP et des Zac pour accueillir paysans et populations immigrées reconvertis en OS, l'époque aussi de la planification censée structurer par des infrastructures adéquates (au rythme de progression de 2 fois celui du PIB) une France en pleine mutation.

L'apogée enfin des 30 glorieuses.

Cette démocratisation est pensée par Malraux et son entourage comme s'inscrivant dans cet aménagement du territoire, à l'échelle de ces métropoles d'équilibre ("faire disparaître du vocabulaire français le mot hideux de province" phrase célèbre qui témoigne de cette dualité Paris/le reste du pays). Elle est pensée également **pour rassembler la cité** qui doit désormais compter avec cet afflux de populations nouvelles, dans et à partir d'une agora réinventée où se côtoient l'ingénieur et le boulanger, le magistrat et l'employé (propos identiques à ceux tenus par Vilar à Chaillot en 61) pour une communion esthétique.

Le décret d'attribution du ministère en charge des affaires culturelles, à la création de celui-ci, débute par :

« Rendre accessibles au plus grand nombre de français les œuvres majeures de l'humanité à commencer par celles de la France »

Les maisons de la culture (cette dénomination fait puissamment sens) doivent intégrer sans délai la grande geste planificatrice et ne pas manquer le train des crédits. (On sait cela dit ce qu'il en advint dès lors que la France revint sans médaille des JO de Rome : priorité absolue fut alors donnée à la construction des équipements sportifs sur le programme des dites maisons).

2) les années 80 qui voient les cités s'inviter dans le débat politique et sonnent la fin d'une croyance en une mixité sociale et culturelle aboutie.

Il faut dire que le choc pétrolier de 1973 est passé par là avec toute la violence de ses

retombées.

Les travaux de l'école de sociologie française mettent en évidence les systèmes de reproduction et le fait que sans implication forte de l'école dans ce processus de démocratisation celui-ci n'a pas de chance de porter les fruits escomptés.

Corrélativement, la démocratisation (« rendre accessibles... ») cède insensiblement le pas à un autre objectif : celui de garantir la démocratie culturelle.

Les chercheurs, et au premier chef l'école de sociologie française sous l'impulsion de Pierre Bourdieu et d'André Passeron, ont démontré que la démocratisation sans éducation, sans l'éducation nationale pour fournir clés de compréhension et références, était, contrairement à la vision malrucienne et son alchimie secrète entre l'œuvre et son visiteur, un objectif inatteignable.

Entendons : à chacun de choisir sa culture et de **pratiquer** la discipline de son choix.

Le décret d'attribution du ministère chargé de la culture en date du 10 mai 82 débute ainsi :

« Le ministère chargé de la culture a pour mission de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'expérimenter librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix »

L'offre culturelle intègre donc, et pour la première fois, une recherche de demande sociale.

N'est plus mis en avant un corpus d'excellence dont les établissements et autres institutions sont les écrans et les passeurs. Sans qu'au demeurant, il n'en soit guère tiré de conséquences en termes de redéploiements budgétaires, puisque cette décennie est aussi celle des Grands Travaux culturels.

On continue d'ériger de nouvelles agoras, plus spectaculaires les unes que les autres, (pour l'essentiel et a quelques insignes exceptions, dont le centre Tjibaou, concentrées à Paris) en une forme de schizophrénie rhétorique sauf à comprendre que la mondialisation des échanges a déjà exacerbé une forme de concurrence entre les grandes métropoles de la planète qui suppose de réaliser le Grand Louvre d'un côté et, de l'autre, de lancer le programme des cafés musique (ancêtres des SMAC) ou des opérations nationales telles que Coups de Talent dans l'Hexagone ou Les Arts au Soleil.

On n'exhume pas et pour cause le manifeste de la République des Jeunes de 1945 d'André Philip (« *faire que dans chaque village ou ville une maison d'école devienne une maison de la culture...* ») et pas d'avantage le souvenir des affrontements entre Malraux et Durafour (qui entend bien, en sa qualité de maire de St Etienne, s'affranchir de la vision malrucienne).

Avec au cœur du débat **le choix de la proximité (de l'offre culturelle et artistique) contre celui de la centralité.**

Une approche plurielle et diffuse de l'activité culturelle, est alors mise en place, **fondée sur**

un refus de hiérarchiser les disciplines et la volonté que la diversité de l'offre culturelle traduise celle de la société française, en intégrant la mode, le design, les danses et cultures urbaines comme on disait alors, mais aussi les cultures du Monde. Le tout est, autant que possible, connecté avec une politique de la ville -on disait des quartiers- naissante) qui cohabite avec le choix de grands investissements **qui signent *a contrario* une hiérarchie de fait.**

On sait de quelles critiques l'action de Jack Lang a été ensuite l'objet.

Cette tension entre démocratisation et démocratie suspecte d'abandonner l'ambition de créer de l'en commun dans une société en déficit de références partagées n'est à l'évidence toujours pas dépassée.

C'est si vrai que le premier paragraphe du décret d'attribution de notre actuelle ministre reprend à un mot près (*rendre accessibles au plus grand nombre...* Français a -heureusement-disparu) les termes de celui d'André Malraux et non de celui de Jack Lang.

Intéressant mouvement de balancier

Qu'ont en commun ces 2 repères historiques ?

La cité comme objet.

Qu'il convient d'abord de rassembler (années 60) puis d'appréhender dans sa diversité (années 80)

En marge de cette sorte de constante, l'émergence d'une classe "moyenne basse" qui s'éloigne de cette même cité devant l'inflation du coût de l'immobilier et des loyers et qui croit trouver par cet éloignement une manière d'échapper à la pauvreté, à la relégation, à l'insécurité croissantes des périphéries urbaines héritées des 30 glorieuses (ou des quartiers anciens n'ayant pas encore connu de rénovation) en accédant à la propriété dans des lotissements compatibles avec ses moyens.

Avec à la clé l'étalement urbain.

Le sentiment qu'on est à l'abri dès lors qu'on a un toit à soi, qui, du moins le croit-on, ne pourra que prendre de la valeur au fil du temps et qu'on est heureux loin des clameurs et de l'agitation urbaine l'emportant sur toute autre considération.

La politique culturelle de l'État ne se saisit pas de ce phénomène déjà très étudié par les démographes, géographes sociologues ou économistes considérant que c'est l'affaire des communes qui, percevant des ressources fiscales nouvelles dues à cet accroissement de population, doivent accompagner ce dynamisme démographique d'équipements appropriés.

D'autant que manifestement la demande de culture et le nain de jardin ne cohabitent guère et que c'est vers la ville que convergent les flux quotidiens, hebdomadaires et estivaux et que celle-ci doit continuer de mobiliser d'autant plus l'attention que l'économie ne redémarre pas et que la fièvre des cités ne désarme pas.

Certes, les interventions en milieu rural, notamment au travers les foyers du même nom, les chartes et contrats de Pays...existent, **l'aménagement culturel du territoire est régulièrement agité** comme enjeu de politique publique mais franchement pas de quoi justifier qu'on s'y attarde.

Certes la très efficace politique de construction, d'aménagement ou d'équipement de médiathèques publiques menée par l'État grâce au concours particulier de la DGD fait de la lecture publique, partout sur le territoire national l'instrument d'une véritable politique culturelle de proximité.

La cité donc.

Il en résulte en héritage une concentration, quand ce n'est pas un empilement des interventions de l'État dans la plupart des villes.

Plus elles sont importantes, plus elles font métropole, plus l'entregent de son premier magistrat est important et plus naturellement s'alourdit le constat.

B) Que nous disent aujourd'hui les sciences humaines, de la géographie sociale de la France ?

On s'appuie ici sur les travaux d'Hervé Le Bras (avec Emmanuel Todd), de Laurent Davezies et de Christophe Guilluy (« Le Mystère Français »; « La Crise qui vient: la fracture territoriale »; « Fractures Françaises »).

Que nous apprend en particulier ce dernier ?

Que 40 % de la population française vit dans une métropole mondialisée, inter connectée. Qu'ils sont à l'aise avec la mondialisation, relient global et local, sont mobiles et vont de l'avant.

60 % composent ce qu'il nomme une « France périphérique » dans laquelle les cités difficiles péri urbaines ne comptent que pour 7 %.

Pour l'essentiel c'est cette France « moyenne basse » qui, en se désagrégant, constitue les nouvelles poches de pauvreté. Elle voit la mondialisation et les flux migratoires qui l'accompagnent comme une menace, un train lancé à pleine vitesse tandis qu'elle reste oubliée sur le quai.

C'est si vrai que la nouvelle cartographie des territoires en politique de la ville non seulement se contracte mais intègre désormais des communes en milieu plus rural.

Le dynamisme démographique rural est essentiellement le fait de néo ruraux pauvres. La classe moyenne se désintègre sous le coup des plans sociaux qui concernent en particulier des sites industriels éloignés des villes.

Les cités d'hier, stigmatisées, connaissent le plus fort taux de mobilité tandis que c'est

désormais sur ces espaces que se déploie une population qui se vit comme reléguée, déclassée, ignorée des décideurs et tout autant prisonnière de ses choix immobiliers et de vie d'hier.

Des crédits à rembourser ; le chômage comme hantise ; la maison invendable sauf à la brader.

En résumé l'embourbement pour beaucoup de ces français et de ces françaises là même où ils pensaient trouver la sérénité d'une vie choisie.

La ville continue de repousser les pauvres vers la campagne. Sait-on que la Mayenne (après la Seine St Denis) est le second département en matière de dynamisme démographique ?

Les campagnes se repeuplent mais de qui ?

Si l'on superpose la carte, département par département, des communes rurales/rurbaines les plus fragiles (ce qu'on extrait aisément des documents fournis par la DATAR qui dessinent une nouvelle géographie de la France rurale), celle de l'abstention électorale et/ou du vote FN avec celle de la répartition de nos interventions (mais aussi celles de la Région en matière culturelle) le constat est édifiant.

Or, depuis 1946, le législateur a fait de la Nation le garant de l'égalité d'accès pour chaque adulte et chaque enfant à l'instruction, à la formation et à la culture. C'est un principe constitutionnel.

Progresses-t-on dans la voie de son respect ?

A-t-on révisé notre logiciel ou fonctionne-t-on toujours avec celui des décennies d'avant la crise ou de celui de ses débuts ?

Ne faut-il pas en tirer quelques conséquences et remettre au cœur de la Nation la finalité et les modalités de la politique culturelle en résistance aux lobbies multiples et variés ?

Le législateur, toujours lui, ne commande-t-il pas de vérifier l'adéquation de nos institutions au temps présent ?

C) Le Plan d'action de la DRAC Rhône-Alpes

La DATAR, en 2011, a présenté de façon cartographiée le nouveau visage de la France rurale en classant en 10 catégories les communes selon le revenu moyen de leurs habitants, le taux d'échec scolaire, le % de jeunes, celui d'allocataires aux minima sociaux parmi la population, l'éloignement des services, le vieillissement de la population...

Cette cartographie a été augmentée en 2013 des limites des EPCI auxquelles depuis le 1er janvier 2014 elles appartiennent.

Le DEPS est aussi intervenu en complément pour en faire un outil utilisable par les DRAC.

Dès le printemps 2013, la DRAC Rhône-Alpes a proposé aux collectivités territoriales de la région (conseil régional, conseils généraux mais aussi aux associations d'élus représentées en Rhône- Alpes), aux autres administrations de l'État (rectorats; DSDEN; DRJSCS; DDCS; DRAF) mais aussi à la CAF, de s'approprier cette cartographie, de l'amender et en se constituant en comité de pilotage régional d'identifier des EPCI susceptibles, au regard des critères objectifs avancés et de l'armature intellectuelle apportée par les chercheurs précités, de constituer les cibles prioritaires d'une action conjointe.

Bien évidemment les EPCI repérés avaient aussi pour caractéristique de n'être de notre part (comme de nos partenaires) l'objet que de trop rares interventions, quand ils n'étaient pas jusqu'à présent ignorés de nous.

Ce travail d'identification a été achevé à la rentrée de septembre 2013 et le préfet de Région a alors adressé la carte établie à l'échelle départementale aux préfets de département en leur donnant mandat d'arrêter, avec le conseil général, parmi les EPCI repérés ceux qu'ils considéraient prioritaires, la DRAC assurant à leurs côtés l'animation de ces réunions départementales.

Enfin, au début de cette année, encadrant la période de réserve, des rencontres ont eu lieu avec la plupart des exécutifs de ces EPCI prioritaires pour exposer finalités, objectifs, méthode et calendrier.

Nous avons ainsi dialogué avec une quarantaine d'exécutifs de communautés de communes, s'étant ou non « doté de la compétence culturelle » et avons fixé à la mi-juin le butoir pour se déclarer volontaires pour négocier et conclure avec l'État et ses partenaires collectivités territoriales (si elles souhaitent s'associer) **une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture** susceptible de bénéficier à leurs habitants de tous âges et de toute condition.

Le 16 juin les préfets de département nous ont fait parvenir les déclarations d'intention de 26 EPCI ou regroupements (ce à quoi nous tenons chaque fois que possible quand il s'agit de collectivités à très faible population) pour engager sans délai cette négociation, quelques autres se déclarant volontaires mais souhaitant, eu égard à la proximité des élections, n'engager la démarche qu'en 2015.

Sans écarter personne nous avons ramené à 21 le nombre de ces négociations en procédant simplement, et à nouveau, à quelques regroupements.

En parallèle...

Engager ce chantier supposait de s'organiser en interne pour le mener.

21 cadres de la DRAC aux métiers les plus divers se sont portés volontaires pour être référent d'un de ces EPCI avec pour mission première de conduire au nom de l'État la négociation de la convention.

Sans altérer leurs compétences propres, on tenait ainsi le moyen de faire au sein de la DRAC

culture commune, projet commun.

Ils ont été préparés à cette mission à l'occasion de séquences de réflexion collective et de formation à l'action culturelle assurées par le DRAC en même temps qu'on installait une cellule de conduite et d'appui, véritable instance de pilotage, de régulation et d'harmonisation de ces négociations mais aussi de concertation avec les partenaires administratifs de compétence régionale.

Entre le fin juin et mi-juillet, les 21 premières réunions ont été tenues sur place avec, comme premier objet, un état des lieux de la ressource culturelle du territoire mais aussi des attentes à ce jour insatisfaites.

Un calendrier est établi permettant la signature des premières conventions avant la prochaine clôture d'exercice budgétaire.

D) L'architecture de ces conventions de développement de l'éducation aux arts et à la culture (tout au long de la vie)

On peut s'interroger sur cette formulation. On pourrait préférer parler de « formation » plutôt que « d'éducation ».

Mais ce débat introduit par une artiste impliquée dans la réflexion n'occulte pas la finalité de la démarche: il ne s'agit pas de satisfaire la demande spontanée de « plus de culture » qui émane des publics déjà constitués sur ces territoires, mais de donner les clés pour désirer, comprendre et s'approprier les champs culturels et artistiques, les œuvres de leur choix à des populations éloignées non seulement géographiquement mais tout autant, et même surtout, économiquement, socialement et culturellement de l'offre culturelle constituée « physiquement » sur le territoire national. Et tout autant des usages culturels du numérique et singulièrement de l'Internet aux potentialités quasi infinies.

Il s'agit de recréer des références communes entre composantes d'une population et de lutter, à notre niveau, contre le sentiment d'abandon évoqué si souvent par les chercheurs en sciences humaines.

Ces conventions comporteront 2 chapitres.

- Le premier a pour objet la population d'âge scolaire dont on appréhendera, notamment à l'occasion de l'évolution des rythmes scolaires, **l'articulation impérative entre ce qui lui sera proposé en temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire**, les ressources et compétences à conforter ou mobiliser.

La vie de l'enfant ou de l'adolescent appréhendée dans sa globalité. Première déclinaison **d'un parcours** à penser et mettre en œuvre.

Mais parcours à penser tout autant en diachronie (ce qui est proposé à un individu tient compte de ce qu'on lui a proposé auparavant et ce qu'on sera susceptible de lui être proposé

ultérieurement) que comme moyen de naviguer entre disciplines dans une pluralité minimale de possibles.

Des clés pour s'approprier, mais aussi un apprentissage par une pratique qualifiée de la (des) discipline(s) de son choix. Et une fréquentation In Situ de corpus d'œuvres, physiques, ou par le biais du média de l'image numérique. Un trépied pour supporter le socle d'une éducation visant l'autonomie et l'épanouissement des individus.

Pratique qualifiée : pourquoi cet adjectif ? Pour pointer le retard de notre pays en matière d'aménagement d'espaces réservés à la pratique des disciplines artistiques aux normes minimales que requiert la dite pratique pour être crédible.

Où sont les piscines, les gymnases et les stades de l'éducation artistique ? Qui tolérerait aujourd'hui que l'éducation physique et sportive se fasse comme il y a un siècle en repoussant les tables contre les murs de la salle de classe ?

Que vaut l'intervention d'un acteur dans une salle dont on ne peut « s'abstraire » pour rejoindre le lieu de la fiction dramatique qui suppose la boîte noire ?

Décidément la rémanence de l'humiliation des JO de 1960 est d'une surprenante longévité...

- Le second, fondé également sur le même triptyque, (des clés pour s'approprier ; un apprentissage par le plaisir de la pratique; l'accès à des corpus de référence) concerne les approches intergénérationnelles et plus largement encore tous les (autres) âges de la vie.

Les mêmes chercheurs ont pointé la sédentarité des populations de ces territoires, du moins de leurs composantes les plus fragiles qui caractérise la relégation.

Renouer en priorité avec la grande ambition de l'éducation populaire, encourager les pratiques en amateur, donner accès au Haut Débit partout pour ouvrir au monde, par les arts et la culture, l'adulte de demain (l'élève, le collégien, le lycéen), celui d'aujourd'hui, celui d'hier dans la maison de retraite ou il finit sa vie, sont les ambitions de cette démarche contractuelle avec les élus de ces intercommunalités appelées au terme de la loi OTR à exercer tous les services de proximité pour la population de leur territoire.

Les financements mobilisés servent exclusivement :

- à rémunérer des compétences
- à accompagner des résidences d'une durée minimale de plusieurs mois
- à l'aménagement, le cas échéant et dès lors que la nécessité en est avérée, de locaux existants pour permettre un exercice de disciplines artistiques dans les conditions qu'elles requièrent a minima.

Un exemple : un plancher de danse est à la fois l'outil nécessaire à une pratique en ateliers mais aussi permet à une compagnie de résider là pour un temps de recherche qui lui est réservé ou l'aboutissement d'une création. Est-il nécessaire de rappeler le déficit de plateaux de travail et studios de création dans notre pays.

La présence de longue durée dans un village un bourg, une petite ville est la condition de l'échange et de la modification des comportements sociaux à l'égard des arts, des artistes, des auteurs, des professionnels de la culture.

Ces conventions sont conclues pour 3 ans et renouvelables.

E) Une stratégie d'accompagnement

La DRAC construit des partenariats avec des laboratoires de l'université afin que des étudiants en master puissent accompagner la démarche sur quelques-uns de ces territoires : pour une observation sociologique (ce qu'elle vient modifier réellement ou pas; ce qu'elle peut aussi perturber) afin de nourrir la réflexion, tant au sein de la cellule de conduite et d'appui qu'avec les élus des EPCI et leurs services. Mais aussi des étudiants en ingénierie culturelle pour un apport ponctuel de compétences en cas de besoin auprès de l'un ou l'autre de ces EPCI.

Par ailleurs, elle engage une démarche avec la DRJSCS et la DIRRECTE, mais aussi des partenaires tels que les Français qui ont une expérience de référence en la matière, visant la formation au niveau régional de jeunes bénéficiaires d'emplois aidés, recrutés comme animateurs pour répondre aux besoins générés par l'évolution des rythmes scolaires en activités périscolaires, pour en faire de véritables médiateurs culturels sur ces territoires rompus à la dynamique de projet.

Enfin une réunion d'information des acteurs culturels de la région ainsi que des artistes, et à laquelle ont participé les élus ou les fonctionnaires de plusieurs EPCI, a rassemblé le 30 juin dernier près de 500 participants.

Il s'agit, outre de mettre en partage la démarche, de mobiliser une ressource potentielle en position de répondre aux besoins exprimés depuis ces territoires.